

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 25 AOUT 2025

L'an 2025, le 25 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GONON Bernard, JOUVENCEL Clément, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

Absent excusé : SEGADO Denis

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Convention de téléassistance - télésurveillance entre la Commune de Vertrieu et Mister Santé
- 2- Convention relative à la mise à disposition du stade municipal au Club Sportif de Lagnieu
- 3- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les activités sportives de l'association Vertro Sport et Bien-Etre – saison 2025/2026
- 4- Questions diverses

DELIBERATION

1-Convention de téléassistance - télésurveillance entre la Commune de Vertrieu et Mister Santé

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure une convention de partenariat avec la société locale Mister Santé basée sur Charvieu-Chavagneux permettant ainsi aux seniors en perte d'autonomie d'accéder aux services de téléassistance et de télésurveillance. Grâce à ce partenariat, les bénéficiaires intéressés pourront s'équiper de matériels adaptés à leurs besoins : transmetteurs, bracelets ou médaillons détecteurs de chute, caméras...

Monsieur le Maire précise que cette convention viendrait élargir le choix des prestations proposées aux seniors en complément de celles du service téléalarme du CCAS de Bourgoin-Jallieu.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention entre la Commune de Vertrieu et Mister Santé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité avec 12 voix POUR :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de téléassistance - télésurveillance entre la Commune de Vertrieu et Mister Santé, étant précisé que ladite convention sera conclue pour une durée de douze mois avec tacite reconduction à compter de la date de signature.

2- Convention relative à la mise à disposition du stade municipal au Club Sportif de Lagnieu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la dissolution du club de football AS Vertrieu, les équipements du stade municipal pourraient être mis à la disposition du Club Sportif de Lagnieu dans le cadre des entraînements et des matchs de football.

Cette mise à disposition comprend :

- un terrain de football (terrain d'honneur + terrain d'entraînement)
- un bâtiment (vestiaires + sanitaires + local matériel)
- une buvette extérieure.

Les frais d'entretien et d'utilisation de ces équipements seront facturés à la commune de Lagnieu et feront l'objet d'une convention financière entre les deux communes.

Monsieur le Maire propose de conclure une convention de mise à disposition avec le Club Sportif de Lagnieu pour la saison 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du stade municipal au Club Sportif de Lagnieu dont le projet est annexé à la présente délibération.

3- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les activités sportives de l'association Vertro Sport et Bien-Etre – saison 2025/2026

Le Maire explique à l'assemblée qu'une nouvelle association affiliée à la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire) a été créée sous le nom de Vertro Sport et Bien Être. Dans ce cadre, Madame Aurélie CALON, professeur de sport, pourrait de nouveau enseigner pour la saison sportive 2025-2026.

Les cours pourraient avoir lieu comme l'année précédente à la salle des fêtes les mardis et jeudis soir pour les adultes et les mercredis matin pour les enfants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour la saison sportive 2025/2026 et de fixer un tarif forfaitaire pour les frais de chauffage et de nettoyage des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- DECIDE d'établir une convention entre la Commune de Vertrieu et l'association Vertro Sport et Bien-Etre pour la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de la pratique de l'Education Physique et de la Gymnastique Volontaire pour la saison 2025/2026 et de fixer le tarif forfaitaire pour les frais de chauffage et de nettoyage des locaux à 600 € pour la saison.
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

4- Questions diverses

** Point sur les dossiers en cours :*

- **Réhabilitation et extension du bâtiment de la Mairie :** Le permis de construire est accordé suite à l'avis favorable de la commission accessibilité. Le projet a pris du retard, le dossier pour la consultation des entreprises n'est pas finalisé malgré de nombreuses relances faites à l'architecte. Monsieur Laurent SPITZNER propose au Maire de lui faire un courrier recommandé afin de l'avertir

des pénalités de retard qui pourraient être réclamées par la commune si la prestation n'est pas conforme aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre.

- **Aménagement d'un cheminement doux de la rue Longe Rey au Stade municipal** : les travaux de renforcement électrique et d'enfouissement des réseaux sont en cours de réalisation par le TE38. La consultation est en cours pour les travaux d'aménagement du cheminement. Les entreprises peuvent candidater avant le 9 septembre 2025.

* *tour de table* :

↳ Clément JOUVENCEL :

- Le contrat d'hébergement du site internet de la commune arrive à son terme. Une proposition de renouvellement a été établie par Réseau des Communes au tarif de 1 908 € TTC pour 3 ans. Le conseil municipal valide ce renouvellement.

↳ Fernand MOREL :

- Projet de voie secondaire pour les mobilités douces du pont de Sault Brénaz à la Croix de Sault de Vertrieu. Cette voie secondaire permettrait de rejoindre la via Rhôna côté Isère. Une rencontre a eu lieu avec la mairie de Porcieu-Amblagnieu et la CNR qui serait prête à financer ce projet.
- Journées européennes du patrimoine les 20 et 21 septembre 2025 : nombreuses animations.

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- Tout est prêt pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre. Les écrans interactifs ont été installés ainsi que les nouveaux tableaux blancs. Remerciements aux agents du service technique pour leur travail et leur réactivité.

↳ Florence DELES :

- Les refus de l'Architecte des Bâtiments de France deviennent problématiques car de plus en plus nombreux. Comment gérer cela ? Monsieur le Maire explique qu'une modification du Site Patrimonial Remarquable s'avère nécessaire mais qu'elle ne peut être engagée en cette fin de mandat électoral.

↳ Hervé DECEVRE :

- Les blocs destinés à sécuriser le stade vont être prochainement commandés au prix d'environ 3 500 €.

↳ Gilles RAPET :

- Les travaux pour l'accès au bureau du secrétariat de mairie à l'école sont en cours (création d'une ouverture avec portillon, interphone et séparation de la cour par une clôture grillagée).

↳ Francis SPITZNER :

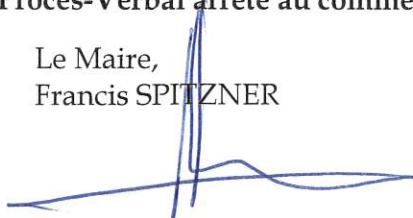
- Une rencontre avec le Sous-Préfet est prévue le 24 septembre afin d'aborder diverses problématiques communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Prochain conseil municipal : 29 septembre 2025.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 29 septembre 2025

Le Maire,
Francis SPITZNER



La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

